



www.sedlj.ca

Le Synergique

Vos nouvelles
syndicales

Volume 20 # 4

Le 9 décembre 2021



Mot de la présidente



Beaucoup de discussions et d'échanges depuis la signature des textes de la nouvelle entente nationale 2020-2023. D'abord avec nos représentants de la fédération, et aussi avec l'employeur, car plusieurs clauses s'appliquent dès maintenant. Nous sommes encore en discussion sur la faisabilité d'appliquer certaines clauses cette année et sur la possibilité que les budgets soient reportables à l'an prochain; à ce sujet, nous publierons une édition spéciale du Synergique au début du mois de janvier 2022.

Aussi, comme je vous le disais en novembre, nous avons repris plusieurs de nos instances en présence. Déjà, la plupart des comités syndicaux ont eu une première rencontre au bureau du Syndicat et aussi, à mon grand plaisir, nous avons « rencontré » les personnes déléguées le 7 décembre dernier à l'occasion d'un souper.



De plus, nous avons prévu deux moments pour procéder aux consultations sur le bilan de la dernière ronde de négociation, et ce, de façon virtuelle. Dans un premier temps, nous avons privilégié de procéder avec les personnes déléguées le 18 janvier prochain pour le bilan de la négociation intersectorielle. Par la suite, il sera possible de vous joindre aux personnes déléguées le mardi 1^{er} février 2022 pour vous prononcer sur les constats entourant le bilan de la négociation sectorielle (panier d'actions, grève innovante, etc.). Je vous invite à faire part de votre intérêt à participer à l'une ou l'autre de ces rencontres à la personne déléguée syndicale de votre milieu.



En terminant, je sais que la situation n'est toujours pas facile dans les milieux. La fatigue s'ajoute aux consignes sanitaires qui continuent de s'appliquer. Plus que quelques semaines et nous pourrons profiter d'un congé plus que mérité!

À chacune et chacun de vous, je souhaite un bon temps des Fêtes,
de bons moments en famille et entre amis!

Prenez bien soin de vous comme vous prenez soin des vôtres et
amusez-vous!



Nicole

Joyeuses Fêtes et Bonne Année 2022!



CAMPAGNE « PROF DE MÉTIER »



C'est avec beaucoup de fébrilité et après plusieurs mois de travail que s'est effectué le lancement officiel de la campagne « Prof de métier » le vendredi 3 décembre 2021 avec les collègues de la fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). En effet, après le lancement de l'édition 2021 de la campagne « Prof ma fierté » et la campagne « Mettre la FGA sur la carte » pour la valorisation des enseignants de l'éducation aux adultes, voici enfin une campagne de valorisation exclusive pour les enseignants de la formation professionnelle. Par cette campagne, nous voulons contribuer à reconnaître les héros de la FP qui, jour après jour, façonnent les travailleurs de demain.

Une première vidéo de la campagne est présentement disponible sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site de la FSE (lafse.org) et du SEDLJ-CSQ (sedlj.ca, onglet ordre d'enseignement/formation professionnelle).



L'assurance emploi et les déclarations



Pour la période des Fêtes, le personnel détenant un contrat à temps partiel et à la leçon ne doit pas demander des prestations d'assurance emploi.

En effet, le mode de rémunération est tel que la période des Fêtes et de la semaine de relâche est considérée rémunérée lorsqu'elles se situent entre la date de début et la date de fin de votre contrat.



Programme d'aide aux employés (P.A.E.)

Gratuit... Confidentiel...



« Le Programme T'AIDE » permet de rencontrer différents intervenants
(psychologue, travailleur social, etc.).

N'attends pas d'être au bout du rouleau !

Pour un rendez-vous : 418 690-2186.



TARIFICATION 2022 DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE ALTER EGO

Tableau des primes par 14 jours pour l'année 2022			
	Individuelle	Mono parentale	Familiale
Base obligatoire	47.31 \$	70.92 \$	118.29 \$
Facultatif 1	2.96 \$	4.44 \$	7.40 \$
Facultatif 2	5.53 \$	8.29 \$	13.82 \$
Facultatif 3	14.31 \$	21.47 \$	35.78 \$
Facultatif 4	3.27 \$	4.91 \$	8.19 \$
Régime de soins dentaire	13.41 \$	20.38 \$	33.79 \$
Assurance salaire de longue durée.	1.114% du salaire		
Assurance vie de la personne adhérente		0.37 \$	
10 000 \$ de protection		1.48 \$	
25 000 \$ de protection			
Assurance vie additionnelle de la personne adhérente	Moins de 30 ans :	0,013 \$	
	30 à 34 ans :	0,014 \$	
	35 à 39 ans :	0,019 \$	
	40 à 44 ans :	0,026 \$	
	45 à 49 ans :	0,041 \$	
	50 à 54 ans :	0,068 \$	
	55 à 59 ans :	0,119 \$	
	60 à 64 ans :	0,199 \$	
	65 à 69 ans :	0,235 \$	
	70 à 74 ans :	0,293 \$	
	75 ans et plus :	0,632 \$	
Assurance vie de base de la personne conjointe		0,92 \$	
10 000 \$ de protection		0.56 \$	
20 000 \$ de protection		1.12 \$	
Assurance vie de base des enfants à charge			
5 000 \$ de protection		0.24 \$	
10 000 \$ de protection		0.48 \$	



Notes :

1) La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie de base obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part de l'employeur.

2) Pour le régime d'assurance maladie, la prime de chacun des régimes facultatifs choisit par la personne adhérente doit être ajouté à la prime du régime de base obligatoire afin de déterminer la prime totale payée par la personne adhérente.

3) Il n'y a aucun congé de primes applicable.

4) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1er janvier de cette année civile.

5) La taxe de vente de 9% doit être ajoutée à ces primes.

Équipe des rédacteurs :
Nicole, Claude et Annie



Pour nous joindre :
418-695-1609 ou visitez-le :
www.sedlj.ca



B A B I L L A R D

SOIRÉE HOMMAGE

Jeudi 20 janvier 2022 à 19 h 30:
Spectacle hommage aux enseignants « Rhapsody, les classiques de Queen » au Restaurant-bar Le Calypso; billets en vente uniquement pour le personnel enseignant auprès des délégués syndicaux et au bureau du syndicat.

RÉSULTAT D'ENQUÊTE!

Plusieurs enseignants de notre syndicat ont répondu, entre mai et juillet 2021, à une enquête sur la santé/bien-être du personnel de l'éducation. Vous retrouverez les résultats sur notre site internet (sedlj.ca), onglet Autres, Autres dossiers, Rapport d'enquête du CRIFPE.

*** **DERNIÈRE HEURE** ***

Le versement du 1^{er} forfaitaire sera déposé sur la paye du 23 décembre 2021.

OPÉRATION NEZ ROUGE

Les services d'accompagnement de Nez Rouge sont déjà commencés. Voici les dates d'activités d'Opération Nez Rouge au Saguenay:



- Du 26 et 27 novembre;
- Du 3 et 4 décembre;
- Du 9 au 11 décembre;
- Du 16 au 18 décembre;
- Et le 23 décembre 2021.

Pour un accompagnement sécuritaire, composez le (418) 696-1011.

Ouverture de la centrale à 20 h 00

Vous pouvez téléphoner à ce même numéro et agir à titre de bénévole.

RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE

Dans la nouvelle Entente nationale 2015-2020, le libellé de la clause 6-4.02 permettant de reconnaître l'expérience du personnel enseignant à temps plein a été modifié. Dans le cadre de ces nouveaux paramètres, il faut donc **avoir travaillé 155 jours à temps plein** pour se voir octroyer une année d'expérience, à l'exception du personnel enseignant au secondaire, où il faut n'avoir enlevé que l'équivalent d'un seul groupe dans la tâche pour obtenir cette année d'expérience, et ce, **lorsque l'absence est décidée par l'enseignante ou l'enseignant**. Lorsque l'absence est involontaire (**invalidité**, accident de la route, etc.), vous ne devez **avoir travaillé à temps plein que 90 jours** pour que l'employeur procède à un avancement d'échelon d'expérience. Le Syndicat vous invite donc à la prudence lors de vos demandes de congé.